

GESI

groupement français des industries
électroniques de sécurité incendie

Maintenance des installations
de Systèmes de Sécurité Incendie (SSI)



MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

A quoi sert une installation de Système de Sécurité Incendie ?

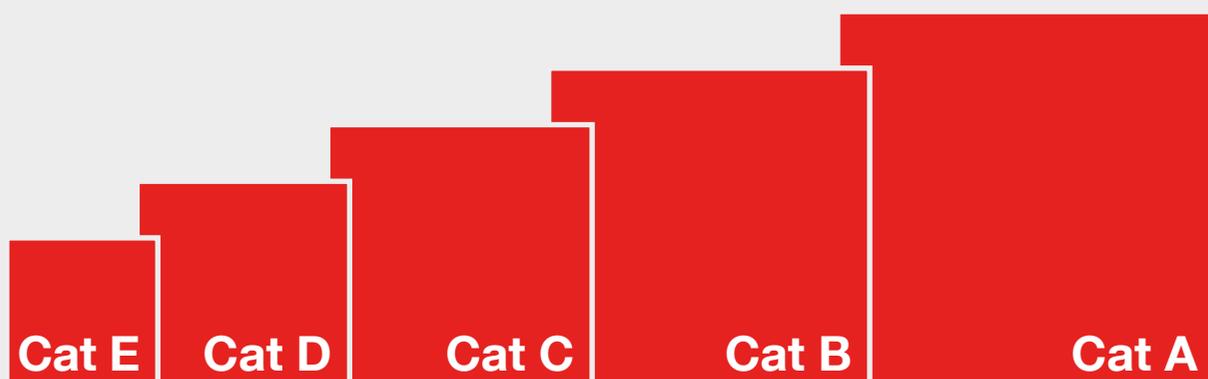
Savez-vous quels sont les impacts d'incendie ?

- 1 incendie en France toutes les 2 minutes,
- 10 000 victimes d'un incendie par an, 800 décès dont 75% sont causés par l'asphyxie,
- 70% des incendies se produisent de nuit,
- dans 70% des sinistres l'entreprise disparaît.

Face à un incendie, les personnes, l'environnement, les biens et l'activité professionnelle sont mis en péril.

La mise en place d'un système de sécurité incendie (SSI), permet de prévenir de manière précoce un incendie, tout en permettant d'assurer :

- la mise en sécurité des personnes,
- la préservation de l'environnement,
- la conservation de l'activité professionnelle et des biens.



Complexité du site (taille, effectifs du public, niveau de risque...)

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

Comment réussir la maintenance d'un système de sécurité incendie (SSI) ?

- En dehors des opérations de premier niveau (ex : vérifications visuelles par l'exploitant), la maintenance de votre SSI doit être réalisée par une entreprise spécialisée.

- Quels sont les critères pour sélectionner une entreprise de maintenance spécialisée ?
 - Elle a les certifications nécessaires.
 - Elle a les compétences pour entretenir votre matériel.
 - Elle dispose d'une organisation fonctionnelle dédiée à la maintenance des SSI.
 - Elle assure des interventions rapides et adaptées aux besoins.
 - Elle dispose d'une organisation d'approvisionnement en pièces de rechange.
 - Elle dispose d'une assurance RC PRO (responsabilité civile) couvrant le service à réaliser.

- Les titulaires de la certification APSAD de service F7 sont parfaitement à même de réaliser toutes ces prestations et sont les seuls habilités à vous délivrer le compte rendu de vérification périodique Q7, conformément aux exigences des assureurs. Il correspond au carnet de santé de votre installation.

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

Quelles sont les opérations à réaliser ?

Les professionnels recommandent de réaliser deux visites de maintenance par an comprenant trois opérations différentes :

1 Examen des documents d'exploitation

- Notice d'exploitation et de maintenance,
- Carnet de contrôle ou registre de sécurité,
- Dossier technique d'installation (ou dossier d'identité du SSI),
- Déclaration APSAD (N7, DC7, DI7 ou 970) le cas échéant.

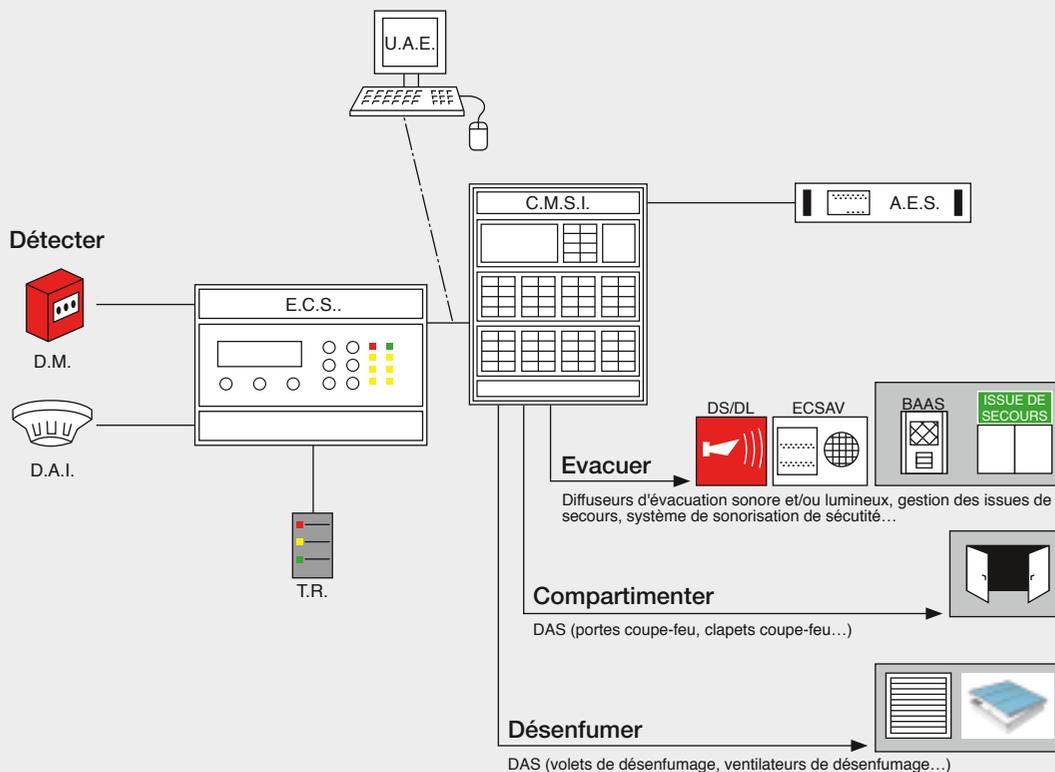
2 Inspection visuelle de l'installation

- État des signalisations et commandes du SSI,
- Intégrité des équipements du SSI,
- Adéquation de la détection automatique aux risques incendie,
- Adaptation du système à l'exploitation,
- Consultation et analyse des historiques d'évènements le cas échéant,
- Vérification de l'état des câbles pour les principaux matériels.

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

3 Essais fonctionnels de l'installation

- Essais de fonctionnement des scénarios de mise en sécurité en automatique et en commandes manuelles,
- Essais de l'ensemble des dispositifs actionnés de sécurité (DAS) ainsi que de tous les arrêts d'installations techniques (arrêt climatisation, coupure énergie...),
- Essais fonctionnels de tous les équipements terminaux (détecteurs, déclencheurs manuels...),
- Vérification des alimentations de sécurité et de leurs batteries,
- Vérification de l'audibilité et de la visibilité des diffuseurs d'évacuation,
- Vérification de la transmission des informations d'alarme, de mise en sécurité et de dérangement,
- Vérification du système de supervision et des unités d'aide à l'exploitation.



MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

Pourquoi maintenir une installation de système de sécurité incendie (SSI) ?

- Il est de la responsabilité du chef d'établissement de mettre en œuvre les moyens nécessaires permettant d'assurer la sécurité de son personnel, la pérennité de son exploitation et limiter l'impact sur l'environnement.

- Contrairement à un outil de production, un SSI est un système en attente de sollicitation, qui peut intervenir plusieurs années après sa mise en place, le SSI devra alors fonctionner sans faille, bien que son vieillissement soit inévitable.

- C'est pourquoi il est nécessaire d'effectuer des visites de maintenance régulières pour confirmer le niveau de performance et d'efficacité de l'installation par des essais fonctionnels périodiques.

- Au-delà de ces essais, la maintenance est également nécessaire pour :
 - Pérenniser le SSI par le remplacement préventif des composants critiques (reconditionnement ou remplacement des détecteurs, remplacement des batteries d'accumulateurs et des piles, ...)Apporter un devoir de conseil professionnel afin d'adapter le système à son environnement
 - Vérifier l'adéquation aux risques au regard de l'activité de l'établissement
 - Assurer une bonne traçabilité
 - Maintenir les SSI en conformité avec les textes en vigueur

En confiant cette prestation à un spécialiste, vous respectez vos obligations tout en restant concentré sur votre métier.

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)

Les engagements de certification

Les Sociétés membres du GESI s'engagent à effectuer ces opérations de maintenance dans le respect des réglementations en vigueur et des certifications APSAD de service, tout en préservant l'environnement et en assurant une prestation de qualité utilisant des composants d'origine.

Certification APSAD

Certification APSAD de service de maintenance des SSI (F7)

Sources

- Règle APSAD R7 – règle d'installation détection automatique d'incendie
- Norme AFNOR NF S 61-970 – règle d'installation des systèmes de détection incendie
- Norme AFNOR NF S 61-932 – règle d'installation des systèmes de mise en sécurité incendie
- Norme AFNOR NF S 61-933 – règles d'exploitation et de maintenance des SSI
- NF 422 – reconditionnement des produits de SSI
- NF 508 – système de sécurité incendie (SSI)

Nos adhérents



GESI

groupement français des industries
électroniques de sécurité incendie

Maison de la mécanique - 39 rue Louis Blanc
CS 300 80 - 92038 La Défense Cedex
Tél. +33(0)1 47 17 63 03 - contact@ffmi.asso.fr - www.ffmi.asso.fr

membre de la

